



Compte rendu d'audience de la FNEC FP-FO 81 concernant les AESH du Tarn

FO demande que les AESH soient traités comme des professionnels de l'accompagnement et non comme de simples pions !

Le 30 juin 2026, une délégation de la FNEC FP-**FO** 81 a été reçue en audience par la Directrice Académique pour discuter de questions concernant les AESH du Tarn. Pour l'administration, la Directrice Académique, le Secrétaire Général étaient présents.

Les convocations aux entretiens et le recrutement des AESH :

La **FNEC FP FO** a souhaité attirer l'attention de la DASEN sur la multiplication des courriers qui ont pour objet "entretien sur votre posture d'AESH". Pour la FNEC, cet objet doit être précisé, comme nous l'avons convenu avec M. Lagard, IEN ASH à l'époque, pour que les AESH sachent de quoi il retourne et pour éviter de vivre la situation en se torturant l'esprit sur les raisons précises de l'entretien.

Madame la DASEN nous répond que ce sont des courriers types et qu'il est impossible d'avoir des détails sur l'objet. Il n'y a pas d'opposition de principe : "On fera, si on peut".

Des AESH nous font remonter qu'elles sortent dévastées, dévalorisées et persuadées de leur incompétence, des entretiens sur la posture ou des entretiens de recrutement. Elles nous confirment que ce sont les coordonnateurs qui gèrent ces entrevues. La **FNEC FP FO** rappelle que la présence d'un supérieur hiérarchique est requise pour les entretiens, que les coordonnateurs ne peuvent mener ni les entretiens ni les recrutements: c'est la réglementation.

La DASEN nous répond que le service SDEI est sous la responsabilité de l'IEN-ASH et agit en son autorité. Pour le recrutement, elle entend qu'il puisse y avoir un problème. En revanche, pour les entretiens sur la posture, elle ne voit pas où est le mal : pour elle, il est temps que les AESH s'acculturent à l'institution et qu'échanger avec les AESH participe à cela.

Pour autant, elle nous confirme que les entretiens sont formulés sous forme d'invitation puisque les convocations ne concernent que les mesures de sanction.

Certaines maladroites seront rectifiées comme l'envoi des courriers pour les entretiens à des horaires et des temps plus appropriés pour que les personnels puissent avoir le temps de contacter le service et se renseigner plus en détail.

Pour la **FNEC FP-FO**, la DASEN confirme donc la réglementation. Les AESH ne peuvent être convoquées que dans le cadre d'un manquement professionnel qui pourrait être sanctionnable. Et, dans ce cadre-là, l'administration doit respecter des règles très strictes. Toutes les autres "invitations" ne sont pas obligatoires. Pour la **FNEC FP FO**, les AESH connaissent les valeurs et les codes de l'Education Nationale : dès lors, nul besoin de les faire se déplacer jusqu'à la DSDEN pour une séance d'acculturation.

La **FNEC FP FO** invite les AESH qui seraient "convoquées" ou "invitées" à saisir le syndicat.

Les dossiers administratifs :

La **FNEC FP-FO** a exprimé sa surprise que toutes les lettres reçues à l'encontre des AESH soient versées à leur dossier même quand il a été démontré que les propos contenus dans la lettre étaient mensongers.

Nous avons affirmé que cela était injuste quand on le met en parallèle avec les sanctions disciplinaires : les avertissements ne sont pas versés au dossier professionnel tandis que les blâmes et exclusions temporaires sont enlevés au bout de 3 ans du dossier s'il n'y a pas récidive. Comment comprendre qu'une lettre mensongère puisse y rester à vie ? Et comment comprendre la différence faite avec les enseignants dont les lettres ne sont versées au dossier que lorsque l'IEN ou le chef d'établissement le juge pertinent ?

La DASEN nous répond qu'elle a donné pour consignes aux IEN et chefs d'établissement de verser automatiquement au dossier toute lettre qui accuse un enseignant de violences envers un élève. Elle soutient que les lettres versées au dossier apportent des éléments de contexte qui permettent d'engager le dialogue avec l'agent pour une stratégie d'accompagnement RH notamment pour envisager s'ils le souhaitent une reconversion ou autre... Cela permettrait aussi de pouvoir identifier des enseignants qui auraient des lettres de façon récurrente à leur encontre de manière à protéger les enfants. La DASEN évoque à ce moment l'affaire Lyhanna.

Pour **FO**, le versement automatique des courriers dans le dossier professionnel des AESH (ou autre personnel par ailleurs) laisse planer le doute sur l'agent. Et ce n'est pas réglementaire : une décision de la Cour d'Appel concernant les courriers diffamatoires considère qu'ils doivent être retirés du dossier administratif. De même, la protection fonctionnelle est claire : le doute profite toujours à l'agent.

Après discussion, la DASEN invite les AESH à saisir directement le cabinet lorsqu'elles souhaitent le retrait d'un élément de leur dossier et concède qu'elle en parlera à l'équipe.

La **FNEC FP FO** invite les collègues AESH dans cette situation à saisir le syndicat pour les aider dans leurs démarches auprès de la DASEN.

Attestation employeur pour CMO ou CITIS vers la CPAM :

La **FNEC FP-FO** est intervenue pour signaler à la DASEN les conséquences des délais de traitement d'envoi des attestations employeurs de CMO ou accident de service vers la CPAM. Ainsi, des agents se retrouvent en difficultés financières car les IJSS ne sont pas versées par la CPAM parce qu'ils attendent l'attestation employeur de l'Education Nationale. Problème qui se trouve décuplé lorsque l'agent a deux employeurs : la CPAM doit attendre de recevoir toutes les attestations employeurs pour déclencher le versement des IJSS...

Le Secrétaire Général nous enjoint à contacter le Rectorat, il ne sait pas pourquoi ces délais ont été rallongés. Il nous dit qu'il passera un coup de téléphone.

Jours de fractionnement :

FO est intervenue auprès de la DASEN pour demander que la directive indiquant que les ASA pour les rdv médicaux soient basculées sur les jours de fractionnement soit retirée.

FO a rappelé que l'administration ne peut pas imposer la date des jours de fractionnement : ce sont les collègues qui les posent quand ils veulent.

La DASEN nous répond que cette disposition a été prise au niveau des services estimant qu'il y avait des abus de collègues qui demandent des ASA avec maintien de traitement pour RDV médical. La DASEN rappelle la primauté de l'intérêt supérieur de l'élève et assure qu'il y aura de la souplesse "dans la limite de la décence".

FO a rappelé à la DASEN le dévouement des AESH et leur conscience professionnelle sans faille. Et que pour toutes les collègues que la **FNEC FP-FO** a accompagnées, il ne s'agissait pas d'abus mais d'une réponse administrative non réglementaire. Quant aux jours de fractionnement sont des jours de congés qui permettent de compenser l'imposition des jours de congés. Il n'appartient donc pas à l'administration de décider de leur date.

Au final, la DASEN confirme que ce sont les collègues qui décident la date de leur jours de fractionnement et de leurs demandes d'ASA pour leurs rdv médicaux.

FO invite donc toutes les AESH qui se verraient imposer leur jour de fractionnement à contacter le **SNUDI-FO** ou le **SNFOLC** pour régulariser la situation.

Visio PAS :

La **FNEC FP-FO** est revenue à la charge sur la visio présentant les PAS à l'adresse des AESH en insistant sur le fait que les propos de l'IEN ASH étaient inacceptables. Pour la DASEN, les propos ont été sortis de leur contexte. Elle considère que l'IEN ASH n'a eu pour seul défaut que d'être transparente et authentique, qu'il n'y avait aucune intention d'offenser et qu'il y avait beaucoup d'implicite dans ces propos, implicite qui est selon elle, compris par l'auditoire. La Directrice Académique demande d'accorder le doute à Mme Falco.

FO maintient que ces propos, qu'ils soient sortis de leur contexte ou pas, étaient inacceptables et violents, d'autant plus dans un contexte national où les AESH ne sont pas considérées, qu'elles se battent pour un statut et un salaire décent et que les PAS sont rejetés de partout. **FO** maintient que les AESH qui étaient connectées ont été heurtées par ce qui s'est dit. **FO** a demandé l'assurance qu'une telle maladresse ne se reproduira pas. La DASEN en a convenu.

PAS / avenants :

La **FNEC FP-FO** a témoigné de l'inquiétude des AESH concernant les avenants de contrats suite à la mise en place des PAS. Nous avons questionné sur ce qu'il serait proposé aux AESH qui refuseraient de signer l'avenant. Nous nous sommes appuyés sur les propos du Ministre qui a énoncé qu'il ne fallait pas aller vers un plan de licenciement. Nous avons également alerté sur les délais dans le cas où le contrat serait reçu pendant les vacances.

Le Secrétaire Général s'est voulu très rassurant : *"on va maintenir les affectations actuelles autant que faire se peut"*. Les PAS seront majoritairement les mêmes que les Pials. Et pour les changements à la marge, il y aura négociation avec les agents. Il n'y aura pas d'avenant pour septembre sauf si l'agent a contacté le service. Le Secrétaire Général a également réaffirmé que les PAS ne remettait pas en question les victoires précédentes gagnées par FO, à savoir la fin de la mobilité obligatoire tous les 3 ans et l'interdiction d'exercer dans l'école de ses enfants.

Si vous subissez encore ces règles qui ne sont, de l'aveu même du ministre, injustifiées, n'hésitez plus à saisir **FO**.

Concernant les PAS et leur mise en oeuvre, **FO** a bien rappelé à la DASEN que nous étions contre et que nous saurions conseiller les collègues s'ils se retrouvaient en difficultés dans leur classe face à un élève EBEP : contacter l'IEN et si pas de réponse, discuter avec les parents pour leur dire de saisir directement la MDA.

Heures connexes :

FO a dû encore une fois expliquer la réglementation à l'administration : il ne peut y avoir d'accompagnement d'élèves dans les heures connexes (dixit le guide national du Ministère...). Ainsi, les heures d'accompagnement d'élèves en sorties scolaires en dehors des heures de la classe et pendant le temps méridien ne doivent pas être prises sur les heures connexes. Nous réclamons que tout dépassement de quotité lors des accompagnements en sorties scolaires donne droit à récupération.

Nous avons donc demandé à Madame la Directrice Académique que le mail du 24/06 des coordonnateurs soit rectifié rapidement.

Madame la Directrice Académique prenait connaissance de ce mail. Nous avons donc espoir qu'un rectificatif soit fait.

Cependant, le dialogue n'a pas été possible quant à la récupération, la Directrice Académique arguant que s'il y a récupération, cela se fera au détriment des élèves et que si les AESH n'accompagnent pas, les élèves en situation de handicap ne pourront pas accéder à la sortie.

A qui la faute ? Parce que l'administration manque de moyens, ce sont les AESH qui doivent renoncer à leurs droits, travailler gratuitement ?

Pour **FO**, l'administration s'appuie sur la conscience professionnelle inébranlable des AESH pour bafouer un principe gagné de haute lutte : "tout travail mérite salaire". Pour **FO**, cela suffit !

Nous invitons toutes les AESH à refuser d'accompagner les élèves en dehors des heures de travail si on ne leur assure pas qu'elles auront droit de récupérer les heures. Nous les invitons à se rapprocher de **FO** pour négocier la récupération des heures avant la sortie.

Par ailleurs, nous avons exprimé notre mécontentement face aux inexactitudes du mail du 24/06 reçu dans les écoles. Nous avons alerté sur la forme de déshumanisation qui s'opérait de plus en plus dans les réponses faites aux AESH. Nous avons répété (nous avons déjà alerté en janvier dernier) que nous étions d'accord avec le fait que beaucoup de problématiques ne dépendent pas d'eux (notamment le manque de moyens) mais qu'il y en a d'autres qui relèvent bien de la gestion particulière du Tarn dénoncée par **FO** depuis maintenant plusieurs années.

M. le Secrétaire Général répond alors que les services fonctionnent à moyens constants, qu'*"on arrivera à construire si, sur certains fondamentaux, on arrive à se concentrer sur le collectif et si on ne s'accroche pas à certaines situations individuelles"*. Comprenez qu'il estime que les services font du mieux qu'ils peuvent pour être humains et bienveillants même s'il accorde qu'il peut y avoir des écueils de manière ponctuelle.

FO a montré son désaccord complet face à ce discours. Non, les situations de maladresses, méconnaissance, malveillance même parfois, ne sont pas ponctuelles ! Parce que les situations individuelles sont beaucoup trop nombreuses pour n'être que des exceptions ! Et c'est le résultat d'une politique d'austérité qui amène un manque de personnels administratifs auquel s'ajoute un manque de considération pour les AESH. Comment 2 coordonnateurs départementaux et 4 personnels administratifs peuvent-ils à eux seuls gérer plus de 750 AESH ? Ce n'est pas possible ! Pour comparaison, il y a environ

2,5 fois plus de PE pour 7 personnels administratifs chargés des ressources humaines au niveau départemental +2 au rectorat, 6 IEN, 6 secrétaires de circo, 33 CPC/CPD, 6 coordonnateurs réseaux pour la gestion au niveau des circonscriptions... La comparaison est biaisée car il n'y a bien sûr pas les mêmes choses à gérer - EDT pour les AESH, mouvement pour les PE... On constate les dégâts de cette politique managériale au rabais quotidiennement.

FO demande à ce que la gestion des AESH ne soit plus concentrée sur 2 personnels laissés en autonomie. Cela ne peut conduire qu'à une gestion approximative qui conduit à des maladroites qui ne sont plus acceptables.

**De l'argent pour l'école, pas pour la guerre !
Un statut, un vrai salaire pour les AESH !**